

Dépôt de titres

Tarifs applicables aux dépôts de la clientèle privée et entreprises,
Valables à partir du 1er Janvier 2016

Gestion du dépôt

La gestion du dépôt, telle que définie dans les conditions générales de dépôt, englobe les prestations suivantes:

- Conservation des titres
- Encaissement des intérêts, dividendes et remboursements
- Gestion des titres (avis de transactions en capital, d'augmentations de capital, etc.)
- Gestion de positions en métaux précieux
- Relevé de fortune détaillé (vue d'ensemble, calcul de la performance, liste de transactions, accès en ligne, etc.)

Tarif de la gestion du dépôt

Tarif de la garde du dépôt

Le tarif de la garde du dépôt est calculé sur la valeur du dépôt:

Valeur du dépôt en CHF:

	Prix
jusqu'à 10 millions	0.35% p.a.
à partir de 10 millions	0.30% p.a.
à partir de 25 millions	0.25% p.a.

Une majoration est prélevée sur les fonds de tiers sans accord de distribution:

Fonds traditionnels	0.05% p.a.
Fonds non traditionnels	0.20% p.a.

Les produits UBS suivants bénéficient d'un bonus déduit du tarif de la garde du dépôt:

Actions UBS	50%
Obligations de caisse UBS	50%

Tarif de la garde par des tiers

- Pour les valeurs en dépôt gardées par des organismes de clearing à l'étranger, la majoration suivante sera facturée sur la valeur globale de ces positions: 0.20% p.a.
- Le tarif de la garde par des tiers n'est pas facturé pour les fonds de placement UBS. gratuit

Positions non évaluées

Pour cette catégorie (titres sans cours, cédules hypothécaires, polices d'assurance, etc.), les tarifs des positions sont débités au forfait, par unité et indépendamment de la valeur du dépôt : 50 CHF p.a.
 Polices d'assurance-vie: gratuit

Majorations

Prestations complémentaires

Toute prestation complémentaire entraînant des frais supplémentaires individuels donnera lieu aux majorations de tarifs ci-dessous, calculées sur la base du total du tarif de la garde en dépôt, du tarif de la garde par des tiers et du tarif pour positions non évaluées:

- Dépôt avec prestation particulière (dépôt en usufruit, dépôt de sûreté, etc.) 25%
- Garde individuelle 50%

Métaux précieux

Dépôt physique de métaux précieux

La tarification de gestion du dépôt s'applique aux positions en métaux précieux détenues physiquement.

Compte de métaux précieux

Le compte de métaux précieux n'est pas inclus dans la valorisation du dépôt et fait l'objet d'une facturation séparée. Les frais de compte de métaux précieux s'établissent à: 1.00% p.a.

Dispositions spéciales

- Le calcul des tarifs est fondé sur les positions et la valeur totale du dépôt aux dates de référence respectives.
- Le prix est décompté et débité quatre fois par an. En cas de bouclage du dépôt, le prix est payable immédiatement et sera débité du compte prévu à cet effet.
- Les prix s'entendent hors TVA suisse. Le cas échéant, cette dernière sera facturée en sus.
- Les frais liés à des prestations particulières (par exemple mesures spéciales lors de la livraison de titres) ne sont pas compris dans les tarifs ci-dessus et seront facturés à part.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter nos Conditions générales de dépôt.

Des modifications dues à l'évolution des conditions de marché ou des coûts peuvent être effectuées à tout moment sous forme d'un ajustement tarifaire sans préavis le cas échéant. Ces modifications sont communiquées au client en bonne et due forme. En cas d'objection et si aucun accord ne peut être trouvé avec UBS avant l'entrée en vigueur de ladite modification, le service concerné peut être résilié avec effet immédiat.